

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 5 janvier 2018 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017

NOR : MICB1800584A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 5 janvier 2018, le nombre total de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017, est fixé à 5.